



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOUCIER
SEANCE DU 17 Mai 2022

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre en exercice : 11
Qui ont pris part : 11
Date de la convocation : 12 avril 2022. Date affichage : 03 juin 2022.

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, BANDERIER Jacky, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, FERREUX Morgane, NERET Florence, POULET Gabriel, RECOLET Serge, ROUMÉAS Didier.

Secrétaire de séance : Didier ROUMÉAS.

Ajout à l'ordre du jour : raccordement de la fontaine.

Approbation des comptes rendus :

Aucune remarque concernant le compte-rendu de la réunion du 20 avril 2022.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Impayés :

Le montant des impayés supérieurs à 30 jours au 17 mai 2022 est de 3 699.30 €

Ouvertures des offres pour les lots de bois :

Aucune offre n'a été déposée en mairie. Le Conseil Municipal décide de prolonger la publicité de l'offre.

Plage : Installation saison estivale 2022 – Tarif entrée parking :

Suite au désistement de SDIS la commune doit fournir l'habillement des maîtres-nageurs et le matériel médical, trousse de secours, défibrillateur, etc...

La location pédalos à ce jour, n'est pas certaine, car le droit d'eau a été augmenté très fortement par la régie de Chalain. (Appel d'offre au 31 mai 2022).

Tarif entrée parking :

A compter de 2022, le Conseil Municipal fixe les tarifs d'accès des véhicules au parking de la plage comme suit :

Voiture	5.00 €	Code B (ticket jaune)
Moto	3.00 €	Code C (ticket rouge)
Camping-car	15.00 €	Code A (ticket bleu)
Abonnement – 5 entrées	20.00 €	Code E (ticket rose)

Convention Conseil Départemental concernant le Lac de Chalain :

Une première réunion avec les propriétaires des terrains et une seconde réunion avec les locataires des terres agricoles ont été organisées courant mai 2022, afin d'exposer les conséquences de la montée du niveau d'eau du Lac de Chalain. Des terres agricoles cultivées seront inondées.

Le projet prévoit de re-méandrer les fossés d'écoulement entre la route et le lac au lieu-dit « Les Marnes ». Il faudrait classer la zone concernée en zone naturelle sensible.

Le chargé de mission qui a présenté le projet, propose de venir l'expliquer aux membres du conseil municipal.

Travaux route de Collondon :

Suite à une réactualisation du devis pour les travaux de la route de Collondon-Chatillon direction Pont de Rouilli, 2 entreprises ont présenté leur devis,

L'entreprise EIFFAGE a été retenue pour effectuer ces travaux, pour un montant de 35 272.00 € HT.

Madame le Maire propose le plan de financement concernant les travaux de la voie de Collondon-Chatillon

Entreprise	Montant	Taux
EIFFAGE	35 272.00 €	
ETAP Pernet	3 310.00 €	
Sous-Total	38 582.00 €	
Subvention DETR	23 149.20 €	60 %
Autofinancement	15 432.80 €	40 %
Coût HT prévisionnel	38 582.00 €	

La TVA sera payée à réception des travaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ce plan de financement.

Réforme de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) :

La commune doit assurer la conformité des PEI (points d'eau incendie). Vérification et entretien.

Une réunion de reconnaissance des points litigieux sera organisée avec les membres de la commission bâtiments du conseil municipal.

Urbanisme ; diverses demandes :

Demande de Mr BADOUX, (ex maison Athiel) pour créer une sortie vers l'église. Le Conseil Municipal ne modifie pas sa position par rapport à la précédente demande. Il n'accorde pas de passage de véhicule dans le chemin vers l'église.

Demande de Mr CORDIER, pour la création d'une porte fenêtre avec perron suspendu en partie sur le domaine public (environ 1m²). Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à la création de ce perron.

RODP Terrasse boulangerie :

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à la boulangerie Bourgeois d'installer sa terrasse sur les 2 places de parking comme chaque année avec une contribution de 525.00 € pour la saison estivale.

SAFER : Réponse suite à la proposition d'achats de terrains :

L'offre de la commune n'a pas été retenue pour l'achat de la parcelle ZI 2 de 1ha 66a 90ca pourtant elle jouxte des parcelles communales. Cette parcelle a été attribuée à la Fédération de Chasse du Jura.

La SAFER propose à la commune seulement la parcelle C 173 (BND) de 10 a 20 ca.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décline l'offre de la SAFER.

Désignation des membres de l'Association Foncière pour renouvellement du bureau :

Le conseil Municipal désigne 4 propriétaires pour le renouvellement du bureau de l'Association Foncière : Maxime BAUD, Jean Louis VERJUS, Pierre LIBOZ, Pascal MONNOYEUR.

Les comptes-rendus de réunion : Sivos du Hérisson – SIE du Lac d'Ilay :

Les comptes rendus sont disponibles en mairie.

Raccordement de la fontaine :

Michel GAILLARD a expliqué qu'il y avait 2 options, soit solaire ou électrique pour l'alimentation de la pompe de la fontaine.

Le Conseil Municipal choisit l'énergie solaire pour alimenter la pompe, solution plus économique par rapport à la consommation électrique.

Questions diverses :

APC : La Poste adresse pour signature un avenant à la convention relative à l'organisation de l'agence postale en précisant qu'à compter du 1er octobre 2022, l'APC de Doucier sera rattachée au bureau centre de Lons Le Saunier à la place de Clairvaux Les Lacs. Le Conseil Municipal demande qu'un courrier soit adressé à la Direction de La Poste expliquant le mécontentement de voir tous les services de proximité disparaître.

06/06/2022 : Passage du 9ème rallye des Bicylindres du Old Cars Club

06/06/2022 : Passage de La rando des Lacs en VTT

01/07/2022 : Lacustria organise la Fête de la musique sur le parking de l'école.

Le secrétaire ;
Didier ROUMÉAS

Le Maire
Nathalie ROUX

